

A.P.S.
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 100 euros
Siège social : C/O ACO 262 Allée des Cougoussoles
06110 LE CANNET
RCS CANNES 841 858 541 (2018B00910)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'AN 2026
ET LE 30 JUIN
A 19 HEURES

Les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la Présidence.

Sont présents ou représentés :

Monsieur ARCAS GARCIA Salvador, représentant
CINQ actions, 5 actions

Monsieur ARCAS GARCIA Juan, représentant
CINQ actions, 5 actions

Total des actions présentes ou représentées 10 actions en pleine propriété sur les 10 actions composant le capital social.

Monsieur ARCAS GARCIA Salvador préside la séance en qualité de Président et actionnaire de la société.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion,
- Approbation des comptes et rapports,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025,
- Constatation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 223-19 du NCC,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses.

A cet effet, il dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Puis la lecture est donnée du rapport de gestion.

Il passe ensuite à l'examen des résolutions figurant à l'ordre du jour suivant :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

AGS
AGS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2025, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, et donne en conséquence quitus à la Présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Nous vous proposons de distribuer le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 46 603 euros, ainsi que la somme de 59 811 du compte report à nouveau de la façon suivante :

- A la distribution de dividendes : 106 414 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

- Exercice 2022 : 95 237 €
- Exercice 2023 : 47 618 €
- Exercice 2024 : 95 237 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constate que le Président a perçu une rémunération brute de 60 136 euros durant l'exercice 2025. Pour l'exercice en cours la rémunération du Président sera fixée à 60 000 euros brute, sauf à la parfaire éventuellement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants, Monsieur ARCAS GARCIA Salvador, intéressé ne prenant pas part au vote.

QUATRIÈME RÉOLUTION

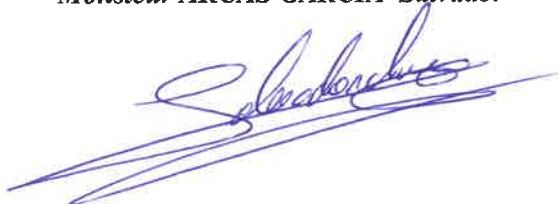
L'assemblée générale confère tous les pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de CANNES.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été émargé par Le Président et les actionnaires.

Monsieur ARCAS GARCIA Salvador

M. ARCAS GARCIA Juan



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE												
Désignation de la société						Adresse du siège social						
SAS A.P.S.						262 Allée des Cougoussoles						
SIRET 84185854100011						06110 LE CANNET						
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement						
262 Allée des Cougoussoles C/o ACO												
06110 LE CANNET												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
B ACTIVITÉ												
Activités exercées						TRAVAUX DE PLATRERIE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 53 946 Bénéfice imposable à 15% 42 500 Déficit												
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%												
2. Plus-values												
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)				
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%								
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprise nouvelle art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A				
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A				Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées								Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)												
Base d'imposition				Chiffre d'affaires				Taux d'imposition				
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (notice n°2065-SD)												
Base d'imposition				Taux d'imposition								
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%												
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE												
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON Si oui, indication du logiciel utilisé												
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I						Nom et adresse du conseil :						
EXPERTS AUDIT & CONSEILS 262 Allée du Dr Calmette 06110 LE CANNET Tél : 04.93.45.71.71												
Identité du déclarant :												
Date : 30042026 Lieu : LE CANNET												
Qualité et nom du signataire : Président												
Signature : Monsieur ARCAS GARCIA Salvador												
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :												

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS
---	--

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUIITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS A.P.S.**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

125 830

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SAS A.P.S.		262 Allée des Cougoussoles		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		C/o ACO		06110 LE CANNET			
SIRET		8 4 1 8 5 8 5 4 1 0 0 0 1 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122025	
				Exercice N-1 clos le		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	51 108	030	45 558	5 550	2 707
	Immobilisations financières* (1)	040	1 185	042		1 185	1 185
	Total I (5)	044	52 293	048	45 558	6 735	3 892
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	11 500	052	11 500	9 600
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	547	066		547	971
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	219 717	070	45 679	174 039	424 812
		072	33 130	074		33 130	6 290
	Charges constatées d'avance *	092	883	094		883	947
	Valeurs mobilières de placement	080	15	082		15	15
	Disponibilités	084	287 913	086		287 913	4 592
	Total II	096	553 705	098	45 679	508 027	447 227
	Total général (I + II)	110	605 999	112	91 237	514 762	451 119
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		100	100		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		10	10		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		107 381	71 762		
	Résultat de l'exercice	136		46 603	130 856		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		154 094	202 728		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		239 481	25 528		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		86 346	90 723		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 10 553)	172		24 364	125 900		
	Comptes courants d'associés	173		10 477	6 240		
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		360 668	248 391			
Total général (I + II + III)		180		514 762	451 119		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 378	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	13 900	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.P.S.		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122025	Exercice N-1 clos le 31122024	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	1 616 735	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(84 700)	
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	14 583	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	1 631 318	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*			240	(1 900)	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 38 818 - immobilier :)			242	1 350 002	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 233	244	5 459	
	Rémunérations du personnel *			250	112 248	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	61 724	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	2 142	
	Dotations aux dépréciations			256	26 967	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	9 600	
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 566 241
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	65 077	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	709	
	Produits exceptionnels (IV)			290	1 500	
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	820	
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	19 862	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	46 603
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	46 603	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	10 792	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	20 236	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	18 814	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		
			991			
ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344			
Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127			
				138		
				992		
				993		
				181		
dont divers*	346		655			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649			
				641		
				647		
				990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1				352	96 446	
Déficit col. 2				356		
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)						
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1				370	96 446	
Déficit col. 2				372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2025

Libellé	Montant
AMENDES	507
REINTEGRATION LOA NON DEDUCTIBLE	18 307
Totalisation	18 814

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A.P.S.										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	41 211	442	3 085	444		446	44 296												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	8 511	464	8 511	466													
	Autres immobilisations corporelles	470	5 030	472	1 782	474		476	6 812												
Immobilisations financières		480	1 185	482		484		486	1 185												
TOTAL		490	47 426	492	13 378	494	8 511	496	52 293												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	39 802	532	978	534		536	40 780												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	118	554	118	556													
	Autres immobilisations corporelles	560	3 733	562	1 046	564		566	4 779												
TOTAL		570	43 535	572	2 142	574	118	576	45 558												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		SCOOTER YAMA																			
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
	⑤	⑥	⑦	⑧																	
1	8 511	118	8 393	13 900	5 507																
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	8 511	580	118	582	8 393	584	13 900	586	5 507	581	587	589								
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590		583		594		595										
TOTAL					596	5 507	585		597		599										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A.P.S.**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	19 392	652	26 967	654	680	656	45 679
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	19 392	682	26 967	684	680	686	45 679

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327
Montant de la TVA collectée		374 311 094
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378 55 537
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS		
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692
Revenu brut social (si le montant est positif)		693

Désignation de l'entreprise : SAS A.P.S.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 616 735	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
TOTAL 1	106	1 616 735	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	5 510	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113		
Variation positive des stocks	111	1 900	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	7 410	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	1 204 070	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	73 597	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1 207	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	1 278 873	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	345 271
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	345 271	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	1 616 735	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 84185854100011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.P.S.

ADRESSE (voie) 262 Allée des Cougoussoles C/o ACO

CODE POSTAL 06110 VILLE LE CANNET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	10

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille ARCAS GARCIA Prénom(s) JUAN
Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5
Naissance : Date 21/12/1977 N° département 06 Commune CANNES Pays FRANCE
Adresse : N° 45 Voie CHEMIN DES GOURGUETTES
Code postal 06550 Commune LA ROQUETTE SUR SIAGNE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille ARCAS GARCIA Prénom(s) SALVADOR
Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5
Naissance : Date 14/02/1980 N° département 06 Commune CANNES Pays FRANCE
Adresse : N° 228 Voie BIS CHEMIN DU COLLET DE LAVERE
Code postal 06580 Commune PEGOMAS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **514 762** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 633 527** euros et un total **charges** de **1 586 923** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **46 603** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 185		1 185
	Clients douteux ou litigieux	54 814	54 814	
	Autres créances clients	164 903	164 903	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	27 813	27 813	
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 317	5 317	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	883	883	
	TOTAL DES CREANCES	254 916	253 731	1 185
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	86 346	86 346		
	Personnel et comptes rattachés	5 300	5 300		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 315	8 315		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 553	10 553		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	196	196		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	10 477	10 477		
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	121 186	121 186		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		10 477			

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		9 532
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS. FACT. NON PARVENU	9 419	9 419
Dettes fiscales et sociales TAXE APPRENTISSAGE SOLDE A PAYER	113	113

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			883
ACO DOMICILIATION	01/01/2026 31/01/2026	44	
LLD DS7	01/01/2026 29/01/2026	839	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			883

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10,00	10,0000	100,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		10,00	10,0000	100,00